



Réunion du 24 avril 2020

Sur le plan de continuité d'activité des préfectures

Nouvelle réunion en conférence téléphonique entre les OS et M. MIRMAND, secrétaire général du Ministère de l'intérieur, ce vendredi 24 avril.

Y prennent part pour l'administration :

M. MIRMAND, SG

M. ESPINASSE, DMAT

Mme MEZIN, DRH

M. LEGUEULT, adjoint à la DRH

M. DOUHERET, SDP

Docteur FOULLON, coordonnatrice nationale médecin de prévention

Toutes les OS sont présentes.

Mme FORNASARI représente le **SAPACMI**.

M. MIRMAND et ses équipes travaillent à la construction d'un **plan de déconfinement** en fonction des grandes orientations données en interministériel. Ce plan devra ensuite être décliné localement par les préfets avec des réorganisations de service et une priorisation des missions.

Avec le plan de reprise d'activité, l'A.S.A « maladie contagieuse » devra être l'exception et ne concerner que :

- Les agents atteints d'une pathologie
- Les parents sans mode de garde d'enfant

La tenue d'un **CHSCT spécial des préfectures** « *déconfinement et reprise d'activité* » se tiendra le **6 mai** (un CHSCT pour la centrale aura lieu le 5 mai).

Un **CTSP** se tiendra également début mai (date non fixée à ce jour).

En réponse à une question du **SAPACMI** sur les **équipements de protection**, le SG confirme les commandes de masques en Chine et de masques en tissu en France. Actuellement le MI a 12 millions de masques chirurgicaux en stock et des nouvelles commandes sont en cours.

Toutes les préfectures seront dotées de masques pour équiper les agents qui empruntent les transports en commun. Les préfectures ont déjà reçu pour la plupart les dotations en masques nécessaires et les envois continuent dans les SGAMI. Concernant la question consistant à savoir si tous les agents doivent être équipés de masques, le SG attend la doctrine interministérielle et gouvernementale sur le port du masque, obligatoire ou non.

Des gants seront par ailleurs donnés à tous les agents travaillant à l'accueil du public.

Le **SAPACMI**, de nouveau, alerte sur les systèmes de **climatisation** et leur impact éventuel sur la propagation du virus notamment en locaux fermés.

Le SG répond que les services du Ministère de la Santé ont été saisis et qu'on attend leur réponse. Mme MEZIN précise qu'il n'y a aucun risque avec des appareils correctement entretenus ce qui est le cas - par exemple - du site de Lumière. Les appareils plus anciens devront être vérifiés et les filtres changés.

En réponse au **SAPACMI** qui s'interroge sur le financement des travaux nécessaires à la reprise d'activité (pose de plexiglass de protection – achats d'hygiaphones - aménagements des bureaux, sanitaires et locaux avec des séparations -etc...) M.MIRMAND précise qu'une enveloppe de 350 M€ a été déléguée (pour partie pour les demandeurs d'asile- pour partie Titre II - Titre III -dépenses DDI et dépenses sur postes de travail et locaux).

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Un tableau des effectifs en centrale, préfectures et en SGAMI est communiqué avec les situations des agents (en présentiel – en ASA mobilisables – en télétravail – non mobilisables : malades et absents)

La situation évolue peu d'une semaine sur l'autre.

Le **SAPACMI** alerte l'administration sur la nécessité de continuer à privilégier le **télétravail** lors de la reprise d'activité, la priorité devant être donnée à la santé des personnels et au strict respect des consignes sanitaires.

Mme MEZIN assure que ce sera le cas partout où c'est possible et que les moyens continueront d'être déployés par la DNUM pour faciliter ce mode de travail, rappelant qu'à ce jour la DNUM a pu connecter 300 000 agents à NOMADE 2 et que des ordinateurs continueront d'être achetés pour élargir le télétravail.

Concernant plus particulièrement le service des étrangers :

M. ESPINASSE déclare que des moyens ont été dégagés, notamment grâce à un volant de **2500 mois vacataires** notifié aux RBOP en début de semaine. Ce volant de vacataires est destiné prioritairement aux directions chargées des étrangers mais peut venir en support d'autres services tels que les CERT.

Le ministère a pour objectif de lisser au maximum l'activité pour éviter l'effet rebond en simplifiant les procédures, en dématérialisant les démarches et en limitant le public (à l'étude : envoi de certains titres par la poste).

RPS

Un module est en cours d'élaboration sous forme de fiches questions-réponses en lien avec la SDAS pour aider les agents en souffrance.

Par ailleurs, Mme MEZIN rappelle le dispositif d'aide et de soutien psychologique à distance (le 0 800 100 124, appel gratuit d'un poste fixe ou portable).

La cellule d'écoute a reçu 45 appels cette semaine, ce qui démontre que le numéro commence à être connu des agents. Les problèmes rencontrés concernent principalement l'angoisse liée à la maladie et des tensions dans les couples.

Frais de restauration : décret du 7 avril 2020

La circulaire d'application correspondante est en cours de signature (actuellement à la DGPN).

Le **SAPACMI** alerte l'administration sur la situation des préfectures et sous-préfectures ne disposant pas de restaurant administratif et qui conventionnent avec des restaurateurs alentour (système de tickets permettant de déduire du montant du repas la PIM correspondante).

Or, en cette période de confinement, l'attribution des tickets aux agents présents ne sert à rien puisque les restaurants sont fermés. Le **SAPACMI** demande que les remboursements des repas concernent aussi les collègues dans cette situation faisant remarquer la différence de traitement entre agents. *Nous avons donc écrit à M. MIRMAND lundi 27 avril pour demander à l'administration de revoir sa position.*

PRIMES

Le projet de décret n'est pas arbitré à ce jour.

CONGES : Ordonnance du 15 avril 2020

Mme MEZIN annonce une instruction (elle est actuellement en discussion entre le SG et la DGPN).

Le **SAPACMI** dénonce une nouvelle fois cette ordonnance et fait part à l'administration de questionnements et incompréhensions des agents car beaucoup d'entre eux ont été placés automatiquement en ASA malgré leur demande de télétravailler, faute de moyens matériels adaptés . Nous alertons sur le fait que certaines préfectures décident, sans attendre l'instruction, d'appliquer l'ordonnance du 15 avril à leur façon... Nous alertons aussi sur le fait que les collègues placés en ASA garde d'enfant sont majoritairement des femmes qui, dès lors, se retrouvent une fois de plus discriminées : cette situation est particulièrement injuste quand on connaît les conditions de confinement de nombre de familles monoparentales.

Une **FAQ** élaborée par la DGAFP sur l'application de cette ordonnance va être mise en ligne rapidement.

MOBILITES

La circulaire sur les mobilités va être diffusée.

Elle prévoit la finalisation de la première campagne au fil de l'eau de début d'année avec une date (limite) d'affectation au 1er juillet et l'organisation d'une nouvelle campagne de mobilité au fil de l'eau dès la reprise d'activité.

Les fiches de poste précédemment publiées sur MOB MI seront publiées ou republiées à la mi-mai, mais uniquement sur les **postes vacants** (puisque qu'il s'agit d'une campagne au fil de l'eau).

Les demandes d'autorisations de recrutements seront prises en compte dès lors qu'il s'agit de postes vacants.

AVANCEMENT

La nouvelle circulaire est en discussion actuellement avec la police.

QUESTIONS DIVERSES

- La SDRF arrête d'utiliser le logiciel ZOOM qui présente des failles de sécurité; elle va proposer les formations via un autre support
- Déplafonnement CET : le projet d'arrêté est en cours
- Les conseils de discipline reprendront au mois de juin
- Paye « normale » en juin
- Rupture conventionnelle : élaboration d'une doctrine interministérielle cohérente en cours
- Formations en présentiel : pas de programmation possible en l'absence de consignes claires sur les déplacements et avec les contraintes sanitaires

Prochain rendez-vous téléphonique : jeudi 30 avril ou lundi 4 mai.